



République et canton de Genève

Commune de VANDŒUVRES

Dans sa séance du **29 février 2016**, le conseil municipal a pris la délibération suivante:

PROPOSITION DU MAIRE RELATIVE A L'APPROBATION D'UN CREDIT D'ENGAGEMENT ET DES MOYENS DE LE COUVRIR.

ACQUISITION D'UN VEHICULE POUR LE SERVICE VOIRIE DE LA COMMUNE

LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCIDE

D'ouvrir un crédit d'engagement de **F 230 000 TTC**, destiné à l'acquisition d'un véhicule REFORM MULI T10 HybridShift. (selon devis des Ets Saillet & Cie du 18 décembre 2015) F 227 000 plus frais de carrosserie pour logos F 3 000.

Ce crédit est couvert par les moyens financiers de la commune et ne nécessite pas de recours à l'emprunt.

Le texte complet des délibérations, et les plans d'affectation du sol peuvent être consultés à la mairie de Vandœuvres les lundis, mardis de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00 ainsi que les mercredis, jeudis et vendredis de 09h00 à 12h00.

Art. 25, al. 5 de la loi sur l'administration des communes - **Seuls des procès-verbaux dûment approuvés peuvent être communiqués au public en application de la loi sur l'information au public et l'accès aux documents du 5 octobre 2001.**

Le délai pour demander un référendum expire le 18 avril 2016.

Vandœuvres, le 8 mars 2016

La présidente du Conseil municipal
Claire HUYGUES-DESPOINTES